



BIBLIOTHÈQUE *du* PARLEMENT

LIBRARY *of* PARLIAMENT

# ÉTUDE GÉNÉRALE



## ***Facteurs de risque de l'itinérance***

Publication n° PRB 08-51F  
Le 2 février 2009  
*Revue le 17 mai 2012*

**Havi Echenberg**  
**Hilary Jensen**

Division des affaires sociales  
Service d'information et de recherche parlementaires

## ***Facteurs de risque de l'itinérance*** **(Étude générale)**

La présente publication est aussi affichée en versions HTML et PDF sur IntraParl (l'intranet parlementaire) et sur le site Web du Parlement du Canada.

Dans la version électronique, les notes de fin de document contiennent des hyperliens intégrés vers certaines des sources mentionnées.

*This publication is also available in English.*

Les **études générales** de la Bibliothèque du Parlement présentent et analysent de façon objective et impartiale diverses questions d'actualité sous différents rapports. Elles sont préparées par le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque, qui effectue des recherches et fournit des informations et des analyses aux parlementaires ainsi qu'aux comités du Sénat et de la Chambre des communes et aux associations parlementaires.

## TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	1
2	MALADIE MENTALE ET TOXICOMANIE.....	1
3	ÉCHEC DU MARIAGE ET RELATIONS VIOLENTES .....	1
4	DÉSINSTITUTIONNALISATION.....	2
5	ABORDABILITÉ .....	3
6	REVENUS INSUFFISANTS.....	4
7	COÛT DU LOGEMENT.....	4
8	CONJONCTURE ÉCONOMIQUE.....	5
9	FACTEURS DE RISQUE MULTIPLES.....	6
10	CONCLUSION .....	6



# FACTEURS DE RISQUE DE L'ITINÉRANCE

---

## 1 INTRODUCTION

Les chercheurs ont cerné certains facteurs qui risquent d'accroître la probabilité de l'itinérance. Une analyse générale a cherché à isoler les causes « individuelles » et « structurelles » de l'itinérance et à évaluer l'importance relative de chacune, mais les voies qui mènent à l'itinérance sont aussi complexes et variées que la population itinérante elle-même et ne se prêtent pas à une simple catégorisation<sup>1</sup>. Le présent document donne un aperçu général de certains des principaux facteurs de risque de l'itinérance.

## 2 MALADIE MENTALE ET TOXICOMANIE

La maladie mentale et la toxicomanie sont plus répandues chez les itinérants du Canada que chez la population générale. Ainsi, la schizophrénie, la dépression et la consommation de drogues illicites, par exemple, sont plus fréquentes chez les itinérants<sup>2</sup>. Selon l'Association canadienne pour la santé mentale, le tiers des sans-abri souffre d'une quelconque maladie mentale<sup>3</sup>. Selon d'autres études, cette proportion serait encore plus élevée : sur les 300 adultes utilisateurs des refuges pour sans-abri de Toronto qui ont été interviewés dans le cadre du projet Pathways Into Homelessness en 1996-1997, 67 p. 100 ont signalé faire l'objet d'un diagnostic de maladie mentale toute leur vie<sup>4</sup>. La même étude a révélé que 68 p. 100 des répondants avaient des antécédents d'abus d'une substance ou de dépendance<sup>5</sup>.

Le lien entre la maladie mentale, la toxicomanie et l'itinérance est complexe; il est impossible d'établir clairement les rapports de cause à effet. D'un côté, la maladie mentale et la toxicomanie peuvent entraîner l'itinérance, souvent parce qu'elles ont une incidence sur d'autres déterminants comme la capacité de l'individu à trouver un emploi ou un logement<sup>6</sup>. De l'autre, l'itinérance elle-même peut contribuer à des problèmes de santé mentale et de dépendance, en plus d'exacerber des maladies existantes<sup>7</sup>. Il se peut donc que l'itinérance, d'une part, et la maladie mentale ou la toxicomanie, d'autre part, se renforcent mutuellement.

## 3 ÉCHEC DU MARIAGE ET RELATIONS VIOLENTES

Certains types de relations interpersonnelles peuvent accroître le risque d'itinérance. Tout d'abord, l'échec du mariage ou la rupture d'une relation importante peut miner la sécurité économique d'une personne et compromettre sa situation de logement. Après un divorce, par exemple, les femmes subissent en moyenne une baisse de 40 p. 100 de leur bien-être économique, et leur taux de pauvreté est pratiquement trois fois plus élevé<sup>8</sup>. De tels changements peuvent précipiter une personne dans l'itinérance.

Les relations violentes peuvent contribuer à l'itinérance de deux façons : premièrement, comme conséquence directe lorsqu'une personne fuit les mauvais

traitements; deuxièmement, comme conséquence à long terme de sévices vécus plus tôt, particulièrement durant l'enfance ou l'adolescence.

Dans la première situation, l'itinérance peut être le résultat d'actions prises afin d'assurer sa sécurité personnelle et de fuir les abus. D'après Statistique Canada, au cours d'une période d'un an – de 2005 à 2006 –, près de 106 000 femmes et enfants se sont réfugiés dans des centres d'hébergement pour femmes battues<sup>9</sup>. Selon une autre étude, plus de 40 p. 100 des familles sans abri interviewées dans les centres urbains du Canada nomment la violence familiale parmi les facteurs qui les ont poussées à quitter leur foyer<sup>10</sup>.

Bien que l'itinérance puisse être le résultat immédiat du départ d'une personne qui met fin à une relation violente, la situation souvent se prolonge. Les études montrent qu'un tiers des personnes qui quittent un foyer violent vivent de longues périodes d'itinérance ou de logement précaire<sup>11</sup>.

La violence vécue à un jeune âge peut également accroître le risque d'itinérance plus tard dans la vie. Il a été observé que les sans-abri adultes sont nombreux à avoir été violentés lorsqu'ils étaient enfants : plus de la moitié des répondants ayant participé à l'étude Pathways Into Homelessness ont subi des sévices ou des abus sexuels lorsqu'ils étaient enfants<sup>12</sup>. Selon une autre étude, la négligence conjugquée à la violence physique ou sexuelle durant l'enfance a multiplié par 26 le risque d'itinérance à l'âge adulte<sup>13</sup>. D'après les auteurs, plusieurs causes y sont rattachées : les mauvais traitements subis durant l'enfance augmentent la probabilité de se heurter à des obstacles plus tard dans la vie, comme la maladie mentale ou le manque de soutien par des proches, facteurs qui peuvent ensuite rendre plus difficile d'obtenir et de conserver un logement permanent<sup>14</sup>. D'autres études ont aussi relevé un lien possible entre la maltraitance durant les premières années de la vie et la fréquence et la durée des épisodes d'itinérance à l'âge adulte<sup>15</sup>.

Les liens entre les relations rompues ou abusives et l'itinérance sont complexes. De telles relations peuvent être un facteur de risque pour l'itinérance, mais l'inverse peut aussi être vrai : selon les études, les piètres conditions de logement peuvent contribuer au stress interpersonnel et aux conflits<sup>16</sup>, et l'itinérance augmente considérablement le risque de violence physique et sexuelle<sup>17</sup>.

#### 4 DÉINSTITUTIONNALISATION

Les personnes qui sortent d'un établissement de soins pour vivre de façon autonome courent aussi un risque plus élevé de se retrouver sans abri, par exemple celles qui quittent des établissements de soins de santé. Dans certains cas, le personnel hospitalier subit des pressions administratives et bureaucratiques afin de donner leur congé à des patients, même quand il n'existe pas d'hébergement adapté pour les accueillir<sup>18</sup>. Dans bien des cas, on s'attarde au suivi médical et on néglige le logement<sup>19</sup>. Les établissements médicaux donnent parfois leur congé à des patients qui se retrouvent dans la rue ou dans un refuge. Par exemple, selon des données recueillies à London, en Ontario, sur deux périodes d'un an, soit en 2001-2002 et en 2002-2003, 11,8 p. 100 et 7,6 p. 100 des patients des services psychiatriques qui ont

quitté l'établissement se sont retrouvés dans un refuge<sup>20</sup>. Dans la seule année de 2002, cette situation s'est produite au moins 194 fois<sup>21</sup>.

Les personnes qui quittent le système de justice pénale pour réintégrer la société présentent également un risque accru d'itinérance. Il peut arriver que les contrevenants reçoivent peu de soutien pour conserver leur logement pendant qu'ils sont incarcérés, qu'ils aient peu de ressources ou de réseaux de soutien pour les aider à réintégrer la collectivité et qu'ils soient soumis à des conditions de libération conditionnelle sévères qui limitent leur capacité de chercher un logement<sup>22</sup>. De plus, la plupart des lois provinciales autorisent les propriétaires à agir de façon discriminatoire à l'égard des personnes qui ont un casier judiciaire<sup>23</sup>. On estime que 30 p. 100 des individus incarcérés au Canada n'ont nulle part où aller lorsqu'ils sont mis en liberté<sup>24</sup>. Bon nombre d'entre eux font appel au système d'hébergement. À Toronto seulement, plus de 800 des admissions dans les refuges chaque année visent des personnes qui n'ont pas d'endroit où vivre à leur sortie d'un établissement correctionnel<sup>25</sup>.

L'itinérance peut d'ailleurs augmenter le risque qu'une personne ait besoin du système de soins de santé ou ait des démêlés avec le système de justice pénale<sup>26</sup>. La mise en liberté de patients ou de détenus qui se retrouvent ainsi dans des refuges, où les systèmes de soutien peuvent faire défaut, risque de provoquer un phénomène de porte tournante chez un important sous-groupe de la population itinérante, ballotté entre services institutionnels et services d'urgence<sup>27</sup>. Par exemple, en 2004-2005, 42 p. 100 des sans-abri admis dans les établissements correctionnels de Toronto avaient été incarcérés au cours des 12 mois précédents<sup>28</sup>.

Une autre période de transition rend vulnérable à l'itinérance; elle se produit chez ceux qui quittent le système d'aide à l'enfance (ou de protection de l'enfance). Les personnes qui ont fait partie de ce système sont surreprésentées parmi les sans-abri au Canada : d'après une étude effectuée en 2003 sur les jeunes de la rue d'un bout à l'autre du Canada, plus de 40 p. 100 des personnes interrogées ont déclaré avoir été placées en famille d'accueil, et près de 47 p. 100 dans un foyer de groupe<sup>29</sup>. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce risque accru d'itinérance chez les jeunes. Par exemple, le système d'aide à l'enfance ne parvient peut-être pas à aider les jeunes à affronter les problèmes qui ont causé le retrait de leur premier foyer, les laissant dépourvus des compétences et des ressources nécessaires et des réseaux de soutien voulus pour se débrouiller seuls<sup>30</sup>. La situation s'aggrave quand les jeunes ne sont plus admissibles aux services parce qu'ils ont atteint l'âge légal de l'indépendance, qu'ils soient prêts ou non sur le plan développemental à vivre en autonomie<sup>31</sup>.

## 5 ABORDABILITÉ

Les problèmes de revenu et d'abordabilité sont d'importants déterminants de l'itinérance au Canada. En 2003, un rapport a révélé que lors d'entrevues menées auprès de familles sans abri d'un bout à l'autre du Canada, pratiquement toutes ont indiqué qu'un revenu insuffisant et le manque de logements abordables constituaient des facteurs importants qui avaient contribué à leur itinérance<sup>32</sup>. Ces deux facteurs

connexes témoignent de la même réalité : le logement est parfois tout simplement trop coûteux pour de nombreux ménages dont le revenu est limité.

## 6 REVENUS INSUFFISANTS

Il existe diverses façons de mesurer le faible revenu et la pauvreté au Canada<sup>33</sup>. Les taux de pauvreté et de faible revenu varient selon les mesures utilisées : selon le seuil de faible revenu (SFR) après impôt de Statistique Canada, par exemple, 10,5 p. 100 des Canadiens dans les dix provinces étaient en situation de « faible revenu » en 2006, tandis que la mesure du panier de consommation (MPC), élaborée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, a donné un taux de 11,9 p. 100 pour la même année<sup>34</sup>.

D'après une étude réalisée en 2001, les réductions des prestations d'aide sociale versées aux Canadiens ayant les revenus les plus faibles ont augmenté le risque de précarité du logement, et la perte de ces prestations a souvent précédé l'itinérance<sup>35</sup>. Au cours des années 1990, le nombre de Canadiens recevant l'aide sociale ou d'autres transferts gouvernementaux a diminué, tandis que ceux qui continuaient de toucher des prestations se sont encore appauvris<sup>36</sup>. Selon un analyste, cette situation a provoqué un accroissement de l'itinérance<sup>37</sup>. Les dépenses du gouvernement en aide sociale ont continué de chuter au cours des dernières années, après rajustement en fonction de l'inflation<sup>38</sup>, et selon le Conseil national du bien-être social, la majorité des revenus de bien-être social au Canada étaient bien en deçà du seuil de pauvreté en 2007<sup>39</sup>.

## 7 COÛT DU LOGEMENT

Le niveau de revenus ne constitue qu'un aspect de l'abordabilité du logement : il faut aussi prendre en considération le coût du logement. Au Canada, les coûts d'habitation augmentent plus rapidement que le revenu; entre 1997 et 2005, un locataire médian dépensait 21 p. 100 de plus pour se loger, alors que son revenu n'avait augmenté que de 12 p. 100<sup>40</sup>. Alors que les coûts d'habitation ont récemment augmenté plus rapidement pour les propriétaires que pour les locataires<sup>41</sup>, les études montrent aussi que les logements locatifs sont de plus en plus inaccessibles aux ménages à faible revenu. Ainsi, il était tout à fait impossible pour une personne seule touchant le salaire minimum de trouver un logement locatif privé abordable dans l'une des 22 collectivités participant au Système de suivi de la qualité de vie mené par la Fédération canadienne des municipalités<sup>42</sup>. Des tendances comme l'écart de revenu croissant entre propriétaires et locataires, la disparition de logements locatifs au profit de l'embourgeoisement et de l'aménagement de condominiums et le nombre croissant de propriétaires ont poussé un analyste à caractériser le système de logement du Canada d'« incomplet », puisqu'il privilégie les propriétaires aux dépens des locataires<sup>43</sup>. Il est peu probable que la solution à ce problème se trouve sur le marché privé. Selon une étude du Centre canadien de politiques alternatives, « les citoyens à faible revenu ayant besoin de logements locatifs abordables sont les laissés-pour-compte de l'industrie du logement privé à but lucratif parce qu'il n'est pas profitable de répondre à leurs besoins »<sup>44</sup>.

Au Canada, dans les années 1990, le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont réduit le financement accordé aux programmes d'habitation et aux programmes connexes<sup>45</sup>. Plus récemment, le financement du logement aux échelons fédéral, provincial et territorial a stagné : il était sensiblement le même en 2007 qu'en 2001<sup>46</sup>. Ces facteurs limitent encore plus l'accès au logement pour les personnes et les familles à faible revenu, puisque l'écart entre les loyers et les prestations d'aide sociale s'est creusé et que la demande de logements sociaux dépasse constamment le nombre d'unités disponibles<sup>47</sup>.

Le coût prohibitif du logement peut entraîner l'itinérance. Toutefois, il peut aussi provoquer la « pauvreté due au logement », c'est-à-dire une situation où le ménage débourse tellement pour se loger qu'il ne peut plus se payer les autres nécessités<sup>48</sup>. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) recueille des renseignements sur le nombre de ménages canadiens qui se trouvent dans cette situation. Selon la définition de la SCHL, un ménage éprouve des « besoins impérieux de logement » si son habitation n'est pas conforme aux normes d'acceptabilité en matière de qualité, d'abordabilité ou de taille et qu'il ne peut pas se payer un autre logement acceptable<sup>49</sup>. En 2006, 1,494 million de ménages, soit 12,7 p. 100 de la population canadienne, avaient des besoins impérieux de logement<sup>50</sup>. Ce groupe comprend des ménages qui vivent « de graves problèmes sur le plan de l'abordabilité », définis comme étant des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement qui consacrent la moitié au moins de leur revenu avant impôt à l'habitation. En 2001, 573 000 ménages canadiens, soit 5,3 p. 100, étaient dans cette situation<sup>51</sup>.

## 8 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

En période de ralentissement économique, les personnes sont parfois aux prises avec de nouvelles difficultés financières qui peuvent compromettre leur situation d'habitation. Par suite des problèmes économiques de l'automne 2008, on a signalé dans certaines parties des États-Unis une poussée d'itinérance<sup>52</sup>.

Par contre, l'habitation dans une région peut subir des tensions en raison d'une croissance économique rapide. Par exemple, en Alberta, la crise du logement s'est accentuée avec la croissance économique de la province. Entre 2001 et 2007, un nombre record de personnes se sont installées en Alberta en raison des perspectives économiques, et la population de la province a crû de plus de 10 p. 100<sup>53</sup>. La demande de logements a donc enflé, entraînant une hausse spectaculaire des coûts d'habitation<sup>54</sup>. Par conséquent, de nombreux Albertains ne trouvaient plus de logements abordables, même s'ils travaillaient à temps plein, et le nombre de sans-abri et de presque sans-abri dans la province a augmenté<sup>55</sup>. Fort McMurray a enregistré une augmentation de 24 p. 100 de la population itinérante entre 2004 et 2006<sup>56</sup>, tandis que la population de sans-abri de Calgary s'est accrue de 18 p. 100 entre 2006 et 2008<sup>57</sup>.

La restructuration économique peut aussi accroître le risque d'itinérance chez certains. Les marchés de l'emploi au Canada ont réagi à la mondialisation de la

concurrence et des percées technologiques en délaissant les industries primaires ou manufacturières au profit de la prestation de services, et en faisant appel aux travailleurs qualifiés plutôt qu'aux ouvriers non qualifiés<sup>58</sup>. Une autre tendance se dessine en parallèle : les emplois à temps plein et à l'année cèdent le pas au travail « atypique » qui comprend les emplois à temps partiel et temporaires ainsi que les travailleurs autonomes<sup>59</sup>.

Cette restructuration économique a amené deux conséquences. En premier lieu, ceux qui n'ont pas les compétences voulues pour répondre à la nouvelle demande du marché de l'emploi risquent de devenir chômeurs ou sous-employés, une situation susceptible d'accroître l'itinérance chez la famille<sup>60</sup>. En second lieu, la nouvelle économie peut approfondir l'écart de revenus entre les ouvriers hautement spécialisés et ceux qui sont peu spécialisés, ainsi qu'entre les emplois standards et les emplois atypiques, entraînant ainsi l'accroissement de la pauvreté chez les moins pourvus et de la richesse chez les mieux nantis. Cette situation intensifie les problèmes d'abordabilité pour les groupes à faible revenu et influe sur le marché de l'habitation, qui met l'accent sur la construction d'habitations haut de gamme, aux dépens du logement locatif abordable pour les petits salariés<sup>61</sup>.

## 9 FACTEURS DE RISQUE MULTIPLES

Les facteurs de risque abordés ci-dessus sont susceptibles de toucher certains groupes plus que d'autres. Par exemple, les taux de violence familiale sont plus élevés parmi les peuples autochtones que chez les peuples non autochtones<sup>62</sup>, et les personnes seules et les familles monoparentales sont les plus touchées par les problèmes d'abordabilité de logement dans le secteur locatif<sup>63</sup>.

Dans de nombreux cas, les personnes présentent plus d'une caractéristique ou ont vécu plus d'une expérience pouvant entraîner l'itinérance, ce qui augmente d'autant leur risque. Celles qui vivent avec un double diagnostic de maladie mentale et de toxicomanie, par exemple, sont particulièrement vulnérables à l'itinérance et une fois qu'elles sont sans abri, elles sont plus susceptibles de vivre un épisode plus long et dans des conditions plus difficiles<sup>64</sup>. Entre 10 et 20 p. 100 de la population itinérante se retrouve dans cette catégorie<sup>65</sup>.

## 10 CONCLUSION

Les voies menant à l'itinérance sont complexes et variées. Les chercheurs ont tout de même réussi à cerner certains facteurs qui augmentent le risque d'itinérance, soit : la maladie mentale et la toxicomanie; l'échec du mariage et les relations violentes; la désinstitutionnalisation; la pauvreté et les problèmes de logement abordable; l'accès réduit à l'aide sociale et au logement social; la conjoncture économique. L'itinérance est toutefois un problème multidimensionnel, et l'interaction entre les facteurs personnels, économiques et sociaux augmente le risque pour certains groupes plus que pour d'autres.

---

**NOTES**

- \* Ce document accompagne d'autres publications de la Bibliothèque du Parlement portant sur l'itinérance au Canada. Voir aussi Havi Echenberg et Hilary Jensen, *L'itinérance au Canada : définitions et recensements*, PRB 08-30F, Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, décembre 2008; une prochaine publication des mêmes auteurs portera sur le profil démographique de la population itinérante.
1. Thomas Main, « How to Think About Homelessness: Balancing Structural and Individual Causes », *Journal of Social Distress and the Homeless*, vol. 7, n° 1, 1998, p. 41 [traduction].
  2. Institut canadien d'information sur la santé, *Améliorer la santé des Canadiens : Santé mentale et itinérance*, Initiative sur la santé de la population canadienne, Ottawa, 2007, p. 16 et 17 ([http://secure.cihi.ca/cihiweb/products/mental\\_health\\_report\\_aug22\\_2007\\_f.pdf](http://secure.cihi.ca/cihiweb/products/mental_health_report_aug22_2007_f.pdf)).
  3. Association canadienne pour la santé mentale, *La santé mentale, ça nous concerne! – Logement et itinérance*, feuillet d'information, avril 2003, p. 1 (<http://www.cmha.ca/citoyens/housingFRE.pdf>).
  4. Paula Goering *et al.*, « Characteristics of Persons Who Are Homeless for the First Time », *Psychiatric Services*, vol. 53, n° 2, novembre 2002, p. 1473.
  5. *Ibid.*
  6. Centre de toxicomanie et de maladie mentale, *Questions d'actualité en matière de toxicomanie et de santé mentale*, Toronto, septembre 2003, p. 4 ([http://www.camh.net/fr/Public\\_Policy/Public\\_policy\\_papers/currentissuesdoc\\_fr.html](http://www.camh.net/fr/Public_Policy/Public_policy_papers/currentissuesdoc_fr.html)).
  7. C. James Frankish, Stephen W. Hwang et Darryl Quantz, « Homelessness and Health in Canada: Research Lessons and Priorities », *Revue canadienne de santé publique*, vol. 96, suppl. 2, mars-avril 2005, p. S24 et 25.
  8. Ross Finnie, « Women, men, and the economic consequences of divorce: Evidence from Canadian longitudinal data », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 30, n° 2, mai 1993, p. 225. Les taux de pauvreté cités dans cet article sont fondés sur la mesure du seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. Pour plus d'information, voir la partie qui suit intitulée « Abordabilité ».
  9. Andrea Taylor-Butts, « Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2005-2006 », *Juristat : Centre canadien de la statistique juridique*, n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 27, n° 4, 2007, p. 2 (<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2007004-fra.pdf>).
  10. Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), « Itinérance des familles : Causes et solutions », *Le Point en recherche*, Série socio-économique 03-006, Ottawa, juillet 2003, p. 4.
  11. Données de Statistique Canada, citées dans Sylvia Novac, *Violence familiale et itinérance : Analyse documentaire*, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 2006, p. iii ([http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/pdfs/fv-2007-homelessness\\_f.pdf](http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/pdfs/fv-2007-homelessness_f.pdf)).
  12. Goering *et al.*, 2002, p. 1473.
  13. Daniel B. Herman *et al.*, « Adverse Childhood Experiences: Are They Risk Factors for Adult Homelessness? », *American Journal of Public Health*, vol. 87, n° 2, février 1997, p. 252.
  14. *Ibid.*, p. 253.

15. Novac (2006), p. ii.
16. *Ibid.*, p. 19.
17. Michael Shapcott, *Physical and sexual violence rates for homeless many times higher than housed*, Wellesley Institute Backgrounder, 8 mai 2007, p. 1 (<http://wellesleyinstitute.com/files/wi%20backgrounder%20-%20homeless%20violence.pdf>).
18. Ernie S. Lightman, « Discharge Planning and Community Housing in Ontario », *Social Work in Health Care*, vol. 25, n° 3, 1997, p. 67.
19. *Ibid.*
20. C. Forchuk *et al.*, « From psychiatric ward to the streets and shelters », *Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing*, vol. 13, n° 3, 2006, p. 304.
21. *Ibid.*
22. SCHL, « Choix de logements pour les contrevenants après leur libération d'un établissement correctionnel », *Le Point en recherche*, Série socio-économique 07-001, Ottawa, janvier 2007, p. 2 et 3.
23. *Ibid.*, p. 2.
24. *Ibid.*
25. Sylvia Novac *et al.*, *A Revolving Door? Homeless People and the Justice System in Toronto*, Centre for Urban and Community Studies, Research Bulletin 36, Toronto, juillet 2007, p. 3 (<http://www.urbancentre.utoronto.ca/pdfs/researchbulletins/CUCSRB36Novacetal.pdf>).
26. Colombie-Britannique, *The Relationship between Homelessness and the Health, Social Services and Criminal Justice Systems: A Review of the Literature*, vol. 1 de *Homelessness – Causes and Effects*, février 2001, p. 1 (<http://www.housing.gov.bc.ca/housing/homeless/Vol1.pdf>).
27. Fédération canadienne des municipalités, *Background Analysis of Need and Market Trends*, appuyant le document intitulé *Soutenir l'élan – Recommandations pour un plan d'action national en matière de logement et d'itinérance*, Ottawa, 23 janvier 2008, p. A-25.
28. Novac *et al.* (2007), p. 2.
29. Agence de santé publique du Canada, *Les jeunes de la rue au Canada : Constatations découlant de la surveillance accrue des jeunes de la rue au Canada, 1999-2003*, mars 2006, p. 18 ([http://www.phac-aspc.gc.ca/std-mts/reports\\_06/pdf/street\\_youth\\_f.pdf](http://www.phac-aspc.gc.ca/std-mts/reports_06/pdf/street_youth_f.pdf)).
30. Anne Tweddle, *Youth Leaving Care – How Do They Fare?*, Briefing Paper, Toronto City Summit Alliance, septembre 2005, p. 7 ([http://www.torontoalliance.ca/tcsa\\_initiatives/income\\_security/pdf/MISWAAYouthLeavingCareReport.pdf](http://www.torontoalliance.ca/tcsa_initiatives/income_security/pdf/MISWAAYouthLeavingCareReport.pdf)).
31. Luba Serge *et al.*, *Pilot Study: The Child Welfare System and Homelessness among Canadian Youth*, Initiative nationale pour les sans-abri, décembre 2002, p. 12 et 13 (<http://www.cecw-cepb.ca/files/file/en/HomelessnessAndCW.pdf>). L'âge auquel un jeune quitte le système d'aide à l'enfance varie selon les provinces et les territoires. Pour plus d'information, voir les Services à l'enfance et à la famille, *Bien-être de l'enfance au Canada 2000 : Le rôle des responsables provinciaux et territoriaux dans la prestation des services de protection de l'enfance*, mars 2002 (<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/sm/ps/dsc/polsoc/publications/rapports/2000-000033/2000-000033.pdf>).
32. SCHL (2003), p. 3.

33. Voir Chantal Collin et Bonnie Campbell, *Mesurer la pauvreté : Un défi pour le Canada*, TIPS-71F, Ottawa, Service de recherche et d'information parlementaires, Bibliothèque du Parlement, 28 août 2007.
34. Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Le faible revenu au Canada de 2000 à 2006 selon la mesure du panier de consommation*, octobre 2008, p. 10 ([http://www.hrsdc.gc.ca/fra/publications\\_research/recherche/categories/inclusion/2008/sp-864-10-08f/sp\\_864\\_10\\_08f.pdf](http://www.hrsdc.gc.ca/fra/publications_research/recherche/categories/inclusion/2008/sp-864-10-08f/sp_864_10_08f.pdf)).
35. Laura Buckland et al., *Structural and Systemic Factors Contributing to Homelessness in Canada: An Analysis of Research Gaps And Proposed Research Directions*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 23 mars 2001, p. 10 (<http://www.chra-achru.ca/CMFiles/documents/2001%20homelessness%20factors1ove-1282008-9555.pdf>).
36. Fédération canadienne des municipalités, *La qualité de vie dans les municipalités canadiennes : revenus, logement et nécessités de la vie*, Rapport thématique n° 1, 2004, p. ii et iii (<http://www.fcm.ca/CMFiles/nov172004-f1VJV-3272008-817.pdf>).
37. Michael Shapcott, *Wellesley Institute National Housing Report Card*, Wellesley Institute, février 2008, p. 5 (<http://wellesleyinstitute.com/files/winationalhousingreportcard.pdf>).
38. Fédération canadienne des municipalités, *La qualité de vie dans les collectivités canadiennes : Logement abordable et itinérance : tendances et enjeux*, Rapport thématique n° 4, 2008, p. 13 (<http://www.fcm.ca/CMFiles/qol2008-f1VXJ-3272008-2487.pdf>).
39. Conseil national du bien-être social, *Revenus de bien-être social, 2006 et 2007*, vol. 128, Ottawa, hiver 2008, p. 39 à 49 (<http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/OtherPublications/2008Report-WelfareIncomes2006-2007/Report-WelfareIncomes2006-2007F.pdf>). Le rapport utilise trois mesures des seuils de pauvreté : le seuil de faible revenu (SFR) avant impôt, le SFR après impôt et la mesure du panier de consommation (MPC).
40. Shapcott (2008), p. 3.
41. Statistique Canada, *Évolution des tendances de l'accession à la propriété et des coûts d'habitation au Canada, Recensement de 2006*, n° 97-554-X au catalogue, juin 2008, p. 21 ([http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/collection\\_2008/statcan/97-554-X/97-554-XIF2006001.pdf](http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/collection_2008/statcan/97-554-X/97-554-XIF2006001.pdf)).
42. Fédération canadienne des municipalités (2008), *La qualité de vie*, p. 15.
43. J. David Hulchanski, *Rethinking Canada's Housing Affordability Challenge*, Centre for Urban and Community Studies, Université de Toronto, 2005, p. 6 (<http://www.urbancentre.utoronto.ca/pdfs/elibrary/Hulchanski-Housing-Affd-pap.pdf>) [traduction].
44. Jim Silver, *Fast Facts: The Case for Public Housing*, Centre canadien de politiques alternatives, 16 décembre 2008, p. 1 ([http://www.policyalternatives.ca/~ASSETS/DOCUMENT/Manitoba\\_Pubs/2008/PublicHousing.pdf](http://www.policyalternatives.ca/~ASSETS/DOCUMENT/Manitoba_Pubs/2008/PublicHousing.pdf)) [traduction].
45. Shapcott (2008), p. 5.
46. *Ibid.*, p. 2.
47. Fédération canadienne des municipalités (2008), *La qualité de vie*, p. 15, 21.
48. Hulchanski (2005), p. 3 [traduction].

49. SCHL, « Série sur le logement selon les données du Recensement de 2006 : Numéro 2 – La répartition géographique des besoins impérieux en matière de logement, 2001-2006 », *Le Point en recherche*, Série socio-économique 09-005, février 2009, p. 1. Selon cette publication, un logement est de qualité convenable s'il ne nécessite pas de réparations majeures; il est abordable s'il coûte moins de 30 p. 100 du revenu du ménage avant impôt; et il est de taille convenable si le nombre de chambres suffit, compte tenu de la taille et de la composition du ménage. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement quand « 30 p. 100 de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes) situés dans sa localité ».
50. *Ibid.*, p. 3.
51. SCHL, « Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001, Numéro 8 révisé – Ménages qui consacrent 50 % ou plus de leur revenu au logement », *Le Point en recherche*, Série socio-économique 05-004, avril 2005, p. 2.
52. CNN, « Economic chaos creates surge in homelessness », 6 octobre 2008.
53. Alberta Affordable Housing Task Force, *Housing First: An Investment with a Return in Prosperity*, Edmonton, 19 mars 2007, p. 7 ([http://housing.alberta.ca/documents/Housing\\_Task\\_Force\\_report.pdf](http://housing.alberta.ca/documents/Housing_Task_Force_report.pdf)).
54. *Ibid.*
55. *Ibid.*, p. 7 et 8.
56. Fort McMurray Housing Needs Count Committee, *Report on Housing Needs in Fort McMurray*, Municipalité régionale de Wood Buffalo, novembre 2006, p. 5 ([http://www.woodbuffalo.ab.ca/residents/social\\_support\\_services/pdfs/report\\_housing\\_needs\\_nov2006.pdf](http://www.woodbuffalo.ab.ca/residents/social_support_services/pdfs/report_housing_needs_nov2006.pdf)).
57. City of Calgary Community and Neighbourhood Services, *Biennial Count of Homeless Persons in Calgary: 2008 May 14*, Calgary, 15 juillet 2008, p. i ([http://www.calgary.ca/docgallery/bu/cns/homelessness/2008\\_count\\_full\\_report.pdf](http://www.calgary.ca/docgallery/bu/cns/homelessness/2008_count_full_report.pdf)).
58. Ron Saunders et Judith Maxwell, *Évolution du marché du travail : Grands défis que doit relever le Canada*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, document préparé pour Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, mars 2003, p. 3 ([http://www.cprn.org/documents/20443\\_fr.pdf](http://www.cprn.org/documents/20443_fr.pdf)).
59. Richard P. Chaykowski, *Travail atypique et vulnérabilité économique*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Collection sur les travailleurs vulnérables – N° 3, Ottawa, mars 2005, p. 11 et 12 ([http://www.cprn.org/documents/35592\\_fr.pdf](http://www.cprn.org/documents/35592_fr.pdf)).
60. SCHL (2003), p. 3.
61. Buckland *et al.* (2001), p. 11.
62. Novac (2006), p. 15.
63. Fédération canadienne des municipalités, *La qualité de vie*, 2008, p. 17.
64. Robert E. Drake, Fred C. Osher et Michael A. Wallach, « Homelessness and Dual Diagnosis », *American Psychologist*, vol. 46, n° 11, novembre 1991, p. 1150.
65. *Ibid.*